

**DÉLIBÉRATION****N° CC/ST/22-2021**

Rénovation
énergétique
Gymnase GOMEZ à
Saint Pierre des Fleurs

Délégués :

En exercice	68
Présents :	59
Pouvoirs :	05
Ne prend pas part au vote.....	00
Votants :	64
Suffrages exprimés :	58
Ont voté pour :	58
Ont voté contre :	00
Abstention :	06

Envoyé en préfecture le 25/02/2021

Reçu en préfecture le 25/02/2021

Affiché le 25/02/2021

ID : 027-200066405-20210222-CC_ST_22_2021-DE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis au centre Gilbert MARTIN, de GRAND-BOURGTHEROULDE, sous la présidence de Vincent MARTIN.

Étaient présents,

Richard APPERT, Béatrice AUBIN, Jean AUBOURG, Bernadette BARAT, Brigitte BARBETTE, Franck BERTIN, Sylvain BONENFANT, Yannick BOUDET, Franck BUCHER, Frédéric CARDON, Jérôme DEBUS, Michel DEZELLUS, Aline DONNET MOUSSEUX, Jacques DORLÉANS, Gilbert DOUBET, Laurent DUCHATEAU, Maria DUFROY, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Guylène FREVAL, Claude GENCE, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Franck HAUDRECHY, Véronique HERVIEUX, Christine HOUEL, Annick LE MOIGNE, Dominique LEVASSEUR, Nelly MARINIER, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Arnaud MAUPOINT, José MAURICE, Sandrine MENNITI, Damien MERCIER, Alain MICHALOT, William MIGNOT, Olivier MORIN, Charly NOEL, Michaël ONO DIT BIOT, Mélanie PETIT, Denis PIEDNOEL, Erick POISSON, Gwendoline PRESLES, Françoise PRUNIER, Mélanie RIOULT, Philippe ROMAIN, Josette SIMON, Bruno SIX, Anne STAB, Joël TEMPERTON, Damien THIEBAULT, Martine TIHY, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Maryannick VERDURE, Alain VIVIEN.

Étaient représentés par leur suppléant,

Jacques BINET est représenté par Dominique DELAMARE, Alain TARDIF est représenté par Rémi LEROY.

Pouvoirs :

Amélie AUTIN donne pouvoir à William MIGNOT, Laurent DEBEERST donne pouvoir à Brigitte BARBETTE, Marie-Jeanne NEVEU donne pouvoir à Joël GRAINVILLE, Bertrand PECOT donne pouvoir à Christine HOUEL, Patrice ROMAIN donne pouvoir à Gwendoline PRESLES.

Absents, excusés :

Jacques BENOIST, Cédric BROUT, Jean-Pierre DENIS, Régine SENINCK.

Contexte :

La fiche action pour la transition écologique du Contrat de Ruralité prévoit la rénovation énergétique du gymnase Gomez de Saint Pierre des Fleurs.

Le Gymnase Gomez de Saint Pierre des Fleurs a fait l'objet d'un audit thermique en 2013, dont la validité est arrivée à son terme en 2020.

Dans le souhait de maintenir son engagement, la Communauté de Communes a réalisé dans la même dynamique que celle réalisée sur les gymnases de Bourg Achard, Bourgttheroulde un nouvel audit sur le bâtiment. Elle réalisera ensuite les travaux de rénovation nécessaire afin de préserver dans la diminution des consommations énergétiques des bâtiments dont elle a la charge et d'apporter un confort aux utilisateurs.

Un diagnostic amiante a été réalisé et révèle la présence d'amiante sur la toiture et la nécessité de sa prise en compte financièrement.

L'estimation pour un désamiantage et la pose d'une couverture neuve est de 300 000€.

Ce projet est mené en concertation avec la Région et sera inscrit dans le Contrat de Territoire Roumois Seine 2017-2021.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Affiché le
ID : 027-200066405-20230327-CC_ST_62_2023-DE

Dépenses prévisionnelles HT	
Travaux	550 650.00€
Maîtrise d'oeuvre	55 065.00€
Total des dépenses prévisionnelles	605 715.00€
Recettes Prévisionnelles	
Région FRADT (10% selon le montant retenu de la dépense subventionnable dans le cadre du Contrat de Territoire 210 000€)	21 000.00€
Département (10% selon le montant retenu de la dépense subventionnable dans le cadre du Contrat de Territoire 210 000€)	21 000.00€
Etat 40%	242 286.00€
Autofinancement 40%	321 429.00€
Total des recettes prévisionnelles	605 715.00€

Vu le Code Général des collectivités ;
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;
Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-88 du 16/09/2016 portant sur la création de la Communauté de Communes Roumois Seine, modifié ;
Vu l'arrêté inter préfectoral N° DÉLE/BCLI/2020-03 portant modification des statuts de la communauté de communes Roumois Seine ;
Vu la délibération n°CC/ST/126-2019 approuvant le projet de réalisation d'un nouvel audit sur le Gymnase Gomez à Saint Pierre des Fleurs
Vu la délibération N° CC/DG/35-2020 et CC/DG/35 BIS-2020 du 15/07/2020, portant élection du président de la Communauté de Communes Roumois Seine ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
par 58 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, (*Amélie AUTIN, Franck BERTIN, Dominique LEVASSEUR, William MIGNOT, Charly NOËL, Alain TARDIF*)

- **SUBSTITUE** cette délibération à la délibération n°CC/ST/126-2019 approuvant le projet de rénovation énergétique du gymnase Gomez à Saint Pierre des Fleurs ;
- **AUTORISE** le président à engager l'action et de signer l'ensemble des documents afférents concernant le projet de réalisation d'un nouvel audit sur le Gymnase Gomez à Saint Pierre des Fleurs ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à solliciter les financeurs et tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Vincent MARTIN
Président,



Envoyé en préfecture le 25/02/2021
Reçu en préfecture le 25/02/2021
Affiché le 25/02/2021
ID : 027-200066405-20210222-CC_ST_22_2021-DE